

pendant un court intervalle d'un an, les priorités changent dans plusieurs domaines. La situation évolue très rapidement et nous devons pouvoir nous y adapter. Nous aurions pu aussi chercher à obtenir des crédits supplémentaires pour les sommes correspondant aux postes additionnels et, sans parler de ceux qui ont dû être réduits, à trouver des fonds de compensation. Je dois dire qu'ainsi, la Chambre et le public auraient été moins bien renseignés.

Les postes de \$1 qui autorisent les changements dénotent en fait une véritable politique de restriction en matière de dépenses plutôt que l'inverse, et je dirais même qu'ils fournissent un supplément d'information aux députés qui devrait accroître leurs connaissances et, partant, leur conférer plus d'autorité.

En ce qui concerne les postes de \$1 qui ne constituent pas un transfert de fonds d'un compte à un autre, je pense que la Chambre devrait probablement les examiner un par un, comme l'a fait le comité, pour décider s'ils correspondaient à des mesures législatives importantes et significatives ou à un changement relativement secondaire dans la loi en question.

Le député d'Edmonton-Ouest prétend que le crédit 12b du ministère du Travail est un moyen détourné de modifier la loi relative à l'indemnisation des employés. La loi actuelle prévoit un ensemble de conditions dans lesquelles le gouvernement indemnise ses employés en cas d'accident ou de maladie résultant de leur travail. Cette loi longue et détaillée a en annexe un tableau énumérant les catégories d'employés à qui elle est applicable. Dans ce cas-ci, nous ne voulons modifier ni le principe, ni la loi proprement dite. Nous tenons néanmoins à inclure dans ses dispositions une catégorie d'employés qui, à la suite d'une transaction récente, semblent avoir été complètement oubliés.

Or, d'après le député d'Edmonton-Ouest, c'est justement ce que le gouvernement doit faire. Nous l'avons fait et il ne s'agit donc que de savoir comment modifier la loi afin de remédier à cette lacune. On pourrait présenter un bill d'une ligne ou deux pour modifier la loi concernant l'indemnisation des employés de l'État et lui faire subir toutes les étapes voulues, première et deuxième lectures, renvoi au comité, rapport et troisième lecture, ou encore lui faire subir l'examen nécessaire à la Chambre et au comité, suivi de l'étude en comité plénier, dans le cadre de

la loi sur les crédits supplémentaires. Comme il s'agit d'une question d'argent bien plus que d'un changement à apporter au principe de la loi, cette dernière façon de procéder semblerait la plus appropriée. Dans le cas où diverses lois imposent des restrictions d'ordre fiscal ou chronologique, où un changement vise des objectifs précis sans modifier le principe de la loi, cette façon de procéder serait, semble-t-il, la plus appropriée et la plus efficace, compte tenu du temps dont disposent les députés.

• (4.20 p.m.)

Comme le député d'Edmonton-Ouest l'a signalé, les députés sont déjà débordés. Ils ont beaucoup à faire et la plupart d'entre eux ne peuvent trouver le temps qu'il faut. Si l'on peut trouver une méthode plus rapide qui permette malgré tout aux intéressés de se livrer à un examen suffisant, alors j'en suis partisan. C'est dans cet esprit que les crédits portant affectation de \$1, qui dans la pratique légifèrent et ne transfèrent pas seulement des fonds d'un compte à un autre, figurent dans ce budget. On ne vise pas à retirer au Parlement son contrôle sur l'exécutif, mais plutôt à lui accorder plus de temps pour traiter des questions plus importantes. Autrement dit, le Parlement ne passera pas son temps à traiter de questions relativement secondaires qui néanmoins déclencheraient tous les rouages vénérables de cette institution.

Je ne crois pas pouvoir en dire beaucoup plus. Le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) a signalé une nouvelle où j'aurais dit que les dépenses de l'État échappaient au contrôle du Parlement. Si pareille nouvelle a paru—je ne mets pas en doute la parole de l'honorable représentant—je n'étais pas en cause. Personnellement, j'estime que notre nouveau système de préparation et de présentation des crédits accroîtra au lieu de réduire l'efficacité parlementaire du contrôle des dépenses.

Notre système actuel n'est pas satisfaisant, il faut le reviser, j'en conviens. Le Parlement devrait exercer un contrôle plus réel—non plus minutieux mais plus réel—sur les dépenses, et à mon avis, le système que nous proposons y parviendra. Mais je n'admets pas, comme le député d'Edmonton-Ouest, qu'en multipliant les entraves, les retards, l'obstruction, sans augmenter nos connaissances, le Parlement aboutira à améliorer son contrôle.